

Bilan de concertation

Procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Thiviers n°3

> Projet IMERYS <

1. Objectifs poursuivis et modalités de concertation

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Thiviers n°3 a été prescrite par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Périgord-Limousin (CCPL) le 8 décembre 2021.

Puis, par délibération du 12 mai 2022, le conseil communautaire a précisé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation à mettre en œuvre dans le cadre de cette procédure d'urbanisme, exposés ci-après.

1.1. Les objectifs poursuivis

La mise en compatibilité du PLU de la commune de Thiviers est nécessaire pour permettre la réalisation du projet d'aménagement d'un nouveau site d'exploitation de quartz porté par la société Imerys, au lieu-dit Razac.

Ce projet d'extraction de quartz industriel produisant du silicium d'une très grande qualité à l'échelle nationale, voire européenne, peut être justifié comme d'intérêt général, selon les motifs suivants :

- maintien et développement d'une activité économique et de ses emplois liés à l'ouverture de ce nouveau site d'exploitation de carrière,
- compensation du site d'exploitation de carrière à Saint-Paul-la-Roche en Dordogne désormais fermé, propriété de la même société, aux caractéristiques similaires, situé à quelques kilomètres,
- nécessaire extraction de quartz en France, produisant du silicium d'une très grande qualité, considéré comme un minéral indispensable à plusieurs types d'industries françaises et mondiales : industries aluminium, électronique et médicale notamment.

1.2. Les modalités de la concertation

Les modalités de la concertation doivent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente (*article L.103-4 du code de l'urbanisme*).

La Communauté de Communes Périgord-Limousin s'engage à mettre en œuvre les modalités de concertation suivantes :

- information du public par **les journaux locaux**, par le site internet de la Communauté de Communes Périgord-Limousin,
- mise à disposition au siège de la Communauté de Communes Périgord-Limousin et à la mairie de Thiviers d'un **registre** afin de permettre à la population de faire part de ses **observations**,
- indication sur le site internet de la Communauté de Communes Périgord Limousin d'un **formulaire** spécifique permettant à toute personne intéressée d'envoyer ses **observations** de manière dématérialisée,
- organisation d'une **réunion publique** ouverte à la population.

A l'issue de la concertation, le bilan de cette concertation sera établi conformément à la réglementation.

2. Concertation mise en œuvre

2.1. Articles dans la presse

La Communauté de Communes Périgord-Limousin a diffusé un **communiqué de presse** auprès des journaux locaux et de France Bleue Périgord pour informer du lancement de la procédure d'urbanisme et de la tenue d'une réunion publique le 7 juillet 2022 à Thiviers.

Le journal Dordogne Libre a publié un **article** en ce sens le 30 juin 2022 (cf. *article ci-contre*).

Le journal Sud-Ouest a également publié quelques lignes dans sa rubrique « Communes express » le 5 juillet 2022.

2.2. Registre et formulaire d'observations

A partir du 27 juin 2022, un **registre papier** a été mis à disposition, aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- au siège de la Communauté de Communes (3 place de la République à Thiviers),
- à la mairie de Thiviers.

Ces registres avaient pour vocation de permettre aux citoyens de poser des questions, émettre des observations et faire des propositions sur la démarche ou le contenu de la procédure d'évolution du PLU de Thiviers. Ces registres étaient publics.

En parallèle, il a été également possible d'envoyer ses observations **de manière dématérialisée via un formulaire sur le site internet** de la Communauté de Communes www.perigord-limousin.fr -> Rubrique *Nos services au quotidien* -> *Urbanisme*

L'ensemble des informations liées à cette procédure était disponible sur cette même page du site internet de la CCPL.

Au 2 septembre 2022, étaient enregistrées :

- aucune observation dans le registre papier au siège de la CCPL, ni dans celui de la mairie de Thiviers,
- aucune observation via le formulaire en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes.

DL 30.06.2022

Périgord-Limousin

Un projet de création d'un site d'exploitation



Une réunion publique se tiendra le jeudi 7 juillet, 3 place de la République à Thiviers. Photo DR

La société Imerys a un projet de création de site d'exploitation et d'extraction de quartz industriel produisant du silicium d'une très grande qualité à l'échelle nationale, voire européenne, au lieu-dit Razac à Thiviers. Ce site vient compenser la fermeture de celui de Saint Paul la Roche dont le gisement est en fin de vie. À ce jour, le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Thiviers doit être modifié pour être mis en compatibilité avec ce projet. La communauté de communes, compétente en matière d'urbanisme, a engagé une procédure d'évolution du PLU de Thiviers.

Dans le cadre de la concertation relative à cette procédure d'urbanisme, la communauté de communes organise une réunion publique. Dans un souci de bonne information du public, l'évolution du PLU et le projet seront exposés en présence de la société Imerys. Ouvert à tous, chacun pourra faire part de ses remarques : sur les registres papier mis à disposition de la communauté de communes et à la mairie, ou de manière dématérialisée via un formulaire sur le site internet de la CCPL. Réunion publique : jeudi 7 juillet à 18h30, salle de réunion, 3 place de la République. Plus d'infos : 06 30 55 42 99.

2.3. Réunion publique

Le jeudi 7 juillet 2022 à partir de 18h30 s'est tenue une réunion ouverte au public, dans les locaux de la CCPL à Thiviers. Elle a été annoncée dans la presse, par voie d'affichage (cf. affiche ci-contre) et sur Facebook.

La collectivité accompagnée de son bureau d'études a présenté de façon succincte mais globale les modalités et la nécessité de mettre en œuvre une nouvelle procédure d'évolution du PLU de la commune de Thiviers pour assurer sa compatibilité avec le projet porté par la société Imerys (cf. support de présentation en annexe).

La société Imerys était présente en tant qu'invitée. Une dizaine d'habitants et/ou riverains s'était déplacée.



MISE EN COMPATIBILITÉ
du Plan Local d'Urbanisme
de Thiviers

Projet de création d'un site
d'extraction de quartz

RÉUNION PUBLIQUE

JEUDI 7 JUILLET 18H30
Communauté de Communes
3 Place de la République
THIVIERS
OUVERT A TOUS

En présence de la Société Imerys porteuse du projet **IMERYS**

Plus d'infos 06 30 55 42 99 / plui@perigord-limousin.fr

Réalisation service communication CCPL - IFN2 ne pas jeter sur la voie publique

A l'issue de la présentation, les **échanges** entre les participants ont permis de préciser les composantes techniques et économiques du projet, et surtout ses incidences sur l'environnement et les riverains de la RD77 :

- Trafic estimé à 10 à 20 camions par jour, uniquement en période favorable (pas d'octobre à mars), par temps non pluvieux.
- Horaire de travail limité à la plage 9h-16h, du lundi au vendredi. La rotation des camions entre le futur site de Razac et le site de traitement de Boudeau pourrait éviter le mercredi si les riverains en font la demande.
- La route pourra être ponctuellement élargie pour faciliter les croisements (en discussion avec le service des routes du Conseil Départemental) et la vitesse des camions sera limitée dans la traversée des hameaux, garantie par la sensibilisation des chauffeurs qui sont toujours les mêmes.
- Le projet de déviation à l'étude entre le site des Carrières de Thiviers et la RN21 permettra de dévier les camions au nord du Galeix et du pont de Sarceix, mais les habitations de La Gitole seront toujours concernées par le nouveau trafic de poids-lourds.
- Il n'est pas techniquement et environnementalement possible de créer un accès direct entre le site d'extraction de Razac et le site des Carrières de Thiviers de Planeau (cela augmenterait en plus le trafic de PL pour les riverains de cette carrière).
- La demande d'autorisation d'exploiter est de 15 ans, mais l'exploitation ne sera active que pendant 10 ans environ ; le temps restant permettra de finir la remise en état du site. La société Imerys peut s'engager auprès des riverains qu'il n'y aura pas de demande de prolongation de l'exploitation. Le gisement aura été entièrement exploité de toute façon.
- L'activité d'extraction et de pré-criblage à sec sur site ne nécessite pas d'explosion et ne crée pas de poussière. En cas de période sèche, les pistes empruntées par les camions de chargement seront arrosées. En cas de période humide, il n'y a pas d'activité, donc pas de boue à craindre sur la voirie.

- La faible épaisseur du gisement nécessite l'activité sur une plus grande surface, contrairement au site de Boudeau à Saint-Jean-de-Côle qui bénéficiait d'un gisement de 40 mètres de profondeur.
- Des prospections sont en cours sur les communes de Vaunac, Lempzours, Saint-Jean et Saint-Pierre de Côle, au nord de Saint-Paul-la-Roche... pour pérenniser l'activité d'Imerys localement, une fois le gisement de Razac exploité.
- Les parcs photovoltaïques au sol de St Jean, St Pierre et St Paul, en cours ou en projet, permettent de couvrir les besoins en électricité du territoire intercommunal. Ils permettent ainsi de satisfaire aux objectifs du PCAET approuvé par la Communauté de Communes.
- La société Imerys aide financièrement les associations locales, mais aussi en leur fournissant des matériaux pour réaménager les chemins de randonnée et pistes vélos.
- La société Imerys propose aux riverains et habitants du territoire de venir visiter le site de Boudeau (portes ouvertes organisées régulièrement) et l'ancien site de Saint-Paul-la-Roche pour se rendre compte sur place de la remise en état du site après exploitation. L'organisation d'une rencontre entre riverains du site de Saint-Paul-la-Roche et futurs riverains du site de Razac peut aussi être envisagée pour échanger sur les nuisances réelles, notamment celles liées au trafic des poids-lourds.

Une partie de ces précisions a été ajoutée au rapport de présentation de la procédure d'urbanisme.

Un journaliste de Sud-Ouest, présent à cette réunion publique, a rédigé un article de presse publié le 12 juillet 2022 (cf. article ci-contre).

THIVIERS SO 12.07.2022

Un nouveau site d'extraction de quartz ?

La société Imerys poursuit ses extractions de quartz aux alentours de Thiviers. Après avoir exploité une carrière à Saint-Paul-la-Roche pendant une quinzaine d'années, jusqu'en 2021, Imerys cherche un nouveau lieu d'extraction vers Thiviers. Et le choix s'est arrêté sur un espace situé dans le nord de la ville, au lieu-dit Razac.

Le projet est de réaliser des extractions à sec des galets de quartz, avant de les transporter vers le site de valorisation de Boudeau pour récupérer du silicium. Une dizaine de camions par jour passerait sur les RD 77 et 707. La période de travail irait de mars à octobre, environ car celui-ci est obligatoirement à faire par temps sec, l'argile étant très spongieuse.

Les riverains inquiets
Une quinzaine d'habitants de Thiviers étaient présents lors de la présentation du projet, jeudi 7 juillet. Après une explication en détail, les Thibériens ont exprimé leurs attentes concernant ce nouveau site. Certains redoutent la hausse de trafic de camions dans le secteur.
Un des habitants témoigne :

« Quand j'ai acheté ma maison, je n'avais pas de camions et je n'ai pas signé pour ça. » Philippe d'Agier, directeur d'opérations chez Imerys, en charge du site de Saint-Jean-de-Côle et de ce projet, entend les craintes, mais assure qu'il « adaptera le trafic à la demande des riverains », quitte à ne pas rouler le mercredi pour assurer la sécurité des enfants et à réduire la vitesse des véhicules. Il se dit donc ouvert à toutes les propositions dans la mesure du possible.

Reboisement
Dans son discours, Philippe d'Agier accorde également une place importante à l'environnement. Des « crapauducs » seront mis en place pour ne pas déranger la faune locale. De plus, le principe de l'extraction est de retourner la terre à cinq mètres de profondeur et de récupérer les galets de quartz. Mais après quinze ans d'exploitation, la société milite pour un reboisement de l'espace afin de préserver la nature.
Olivier Antoine



Des membres de la Communauté de communes avec des membres de la société Imerys. OLIVIER ANTOINE

3. Bilan de la concertation

La concertation a été mise en œuvre conformément aux modalités définies dans la délibération n°2022-3-21 du 12 mai 2022. Elle s'est déroulée du 27 juin au 2 septembre 2022. Aucune observation n'a été enregistrée dans les registres papier ou le formulaire en ligne dédié.

La réunion publique s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans un contexte facilitant les échanges. Des réponses ont été apportées à toutes les questions posées. Les précisions qui en sont ressorties ont été en partie intégrées au rapport de présentation, afin de tenir compte des apports de la concertation.

Procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°3 du PLU de Thiviers

Réunion publique - 7 juillet 2022

BE-HLC

Plan de la présentation

- 1. Compétences urbanisme de la CCPL**
- 2. Procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°3 du PLU de Thiviers**
- 3. Projet d'extraction de quartz de la société Imerys**
- 4. Modifications envisagées du PLU de Thiviers**
- 5. Échanges**

1. Compétences urbanisme de la CCPL*

- Depuis le 01/01/2017
- Elaborations, révisions, modifications des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux → *PLUi en cours d'élaboration depuis 2021*
- Instruction des autorisations d'urbanisme (Application du Droit des Sols)

* *Communauté de Communes Périgord-Limousin*

2. Procédure de DECPRO MEC n°3

- **PLU de Thiviers approuvé en 2004**, puis plusieurs fois modifié à la marge
- **Procédure** de Déclaration de projet (DECPRO) emportant mise en compatibilité (MEC) n°3 du PLU de Thiviers **prescrite** par délibération du conseil communautaire **le 8 décembre 2021**
- Objectifs poursuivis et **modalités de concertation** précisés par la **délibération du 12 mai 2022** :
 - **articles dans la presse** et sur le **site internet de la CCPL**
 - **registre d'observations** au siège de la CCPL et en mairie de Thiviers + **formulaire en ligne** sur le site internet de la CCPL
 - **réunion publique**
- Bilan de la concertation joint au dossier d'enquête publique

2. Procédure de DECPRO MEC n°3

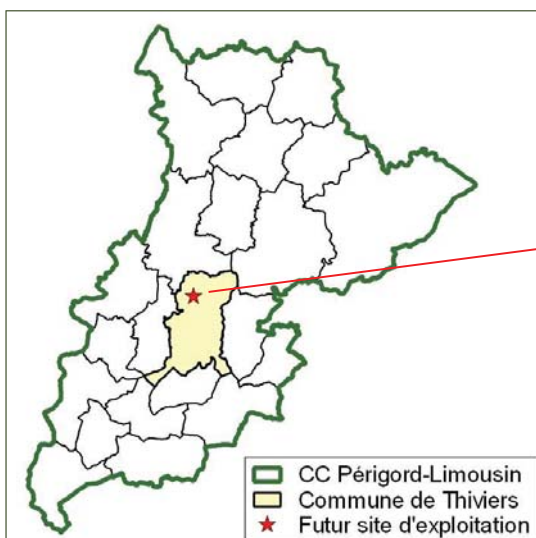
Planning



3. Projet d'extraction de quartz, Imerys

Localisation du projet

- Lieu-dit « Razac », à environ 3 km au nord du centre-ville de Thiviers
- Surface : 45,5 ha environ



3. Projet d'extraction de quartz, Imerys

Historique du projet

- Gisement de galets de quartz unique en Dordogne, exploité depuis 40 ans à Saint-Jean et Saint-Pierre de Côle
- Exploitations de sites satellites :
 - de 2005 à 2021 à Saint-Paul-la-Roche
 - depuis 2017 à Vaunac – Saint-Pierre-de-Côle (pour 15 ans)
- **Premières explorations menées à « Razac », commune de Thiviers, en 2000, confirmées et affinées en 2013 et 2015**
- **Même type de gisement que celui de Saint-Paul-la-Roche fermé en 2021**

3. Projet d'extraction de quartz, Imerys

Ses composantes techniques

- Travaux d'extraction et de pré-criblage à sec de galets de quartz sur site avant transport vers le site de valorisation/traitement de Boudeau, Saint-Jean-de-Côle
- Travaux menés par phase et à l'avancement, avec décapage, extraction-pré-criblage, remblaiement et remise en état coordonnés



Méthode d'extraction peu invasive (source : Imerys, site de St-Paul-la-Roche)



Restauration paysagère concomitante à l'avancée des travaux (source : Imerys, site de St-Paul-la-Roche)

3. Projet d'extraction de quartz, Imerys

Ses retombées économiques

- Économie locale : participe à pérenniser l'activité du site de Boudeau à Saint-Jean-de-Côle et ses 55 employés
- Emplois directs : 4 employés de la société Imerys + 2 chauffeurs routiers d'entreprise sous-traitante locale
- Emplois indirects : activités fret de la SNCF en gare de Thiviers, entreprises et fournisseurs divers (géomètres, pépiniéristes, bureaux d'études, maintenance industrielle et consommables, entretiens mécaniques...)
- Taxes auprès des collectivités locales et loyers aux propriétaires privés
- Soutien financier aux associations locales

3. Projet d'extraction de quartz, Imerys

Son intérêt pour le territoire national, mais aussi européen

- Production de silicium et de ferro-silicium de haute pureté destinés à l'industrie
- Gisement qualifié d'intérêt national (seuls 2 gisements en France)
- Silicium métal classée substance critique depuis 2014 par la Commission Européenne (importance économique et risques liés à l'approvisionnement)



- Production de sables et graviers d'excellente qualité destinés aux entreprises régionales du BTP

3. Projet d'extraction de quartz, Imerys

Le choix du projet au regard de l'environnement

Dans un périmètre raisonnable autour du site de Boudeau, le site retenu de Razac constitue la meilleure alternative à la substitution du site de Saint-Paul, au regard des ressources disponibles et vis-à-vis des éléments :

- d'écologie, du fait d'un moindre impact sur les espèces sensibles et les espèces protégées,
- de défrichement, du fait de la typologie et de la superficie des boisements,
- de géologie, grâce à une meilleure disponibilité des galets de quartz à l'échelle du secteur,
- de disponibilité foncière, avec une maîtrise facilitée,
- de sensibilité environnementale hors écologie, qui s'avère modérée,
- relatifs aux conditions d'accès.

3. Projet d'extraction de quartz, Imerys

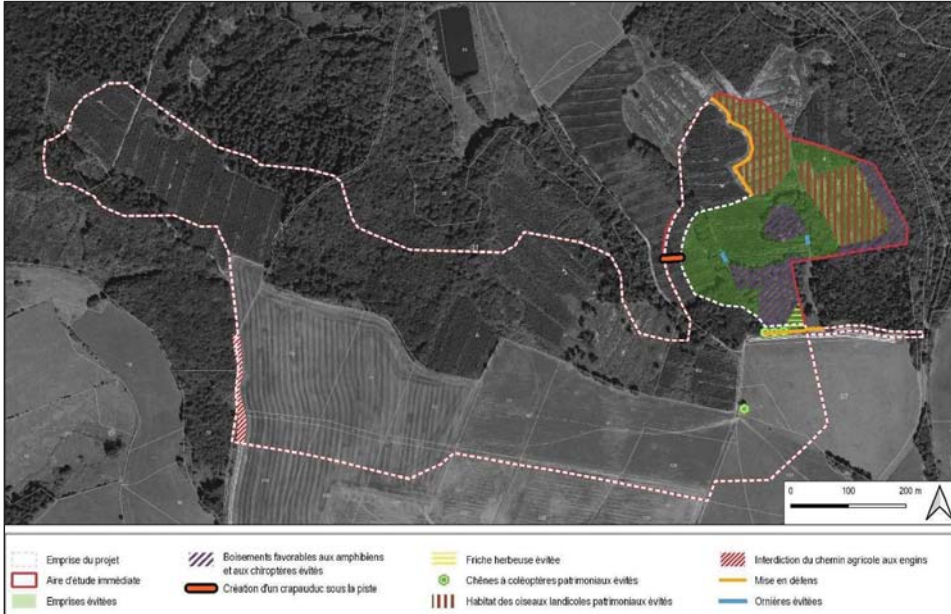
Mesures mises en œuvre pour limiter les incidences du projet

- Éviter
- Réduire
- Compenser
- Accompagner

3. Projet d'extraction de quartz, Imerys

Mesures d'évitement

- Evolution de l'emprise du projet pour éviter les habitats naturels les plus sensibles pour la faune (surface évitée = 8,11 ha)



3. Projet d'extraction de quartz, Imerys

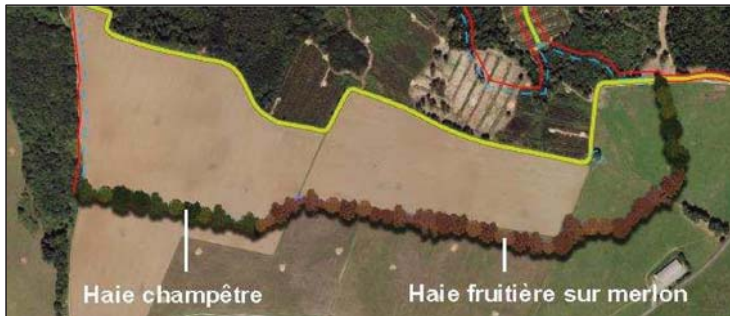
Mesures de réduction

- Phasage des travaux de défrichage et de débroussaillage à réaliser en période la moins sensible pour la faune
- Consommation d'espaces agricoles (19 ha) et d'espaces boisés (21 ha), mais intégralement remis en état (terre végétale, reboisement)
- Pose de clôtures anti-intrusion pour la petite faune et création d'un crapauduc

3. Projet d'extraction de quartz, Imerys

Mesures de réduction

- Aménagement d'un merlon planté d'une haie fruitière et plantation d'une haie champêtre de part et d'autre jusqu'aux boisements voisins, au sud et à l'est du projet



Implantation d'une haie fruitière au sommet du merlon, prolongée à l'est et à l'ouest par des haies champêtres jusqu'aux boisements voisins (source : Etude d'impact ICPE, SHE)

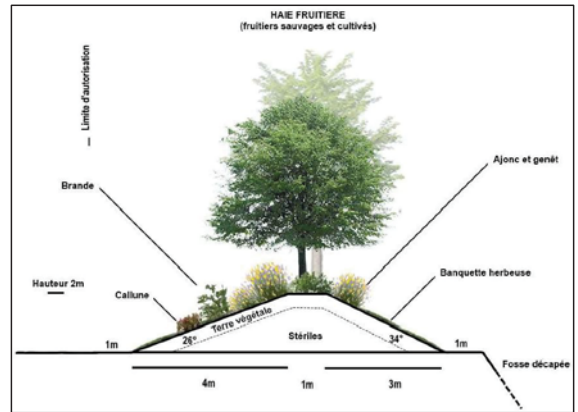
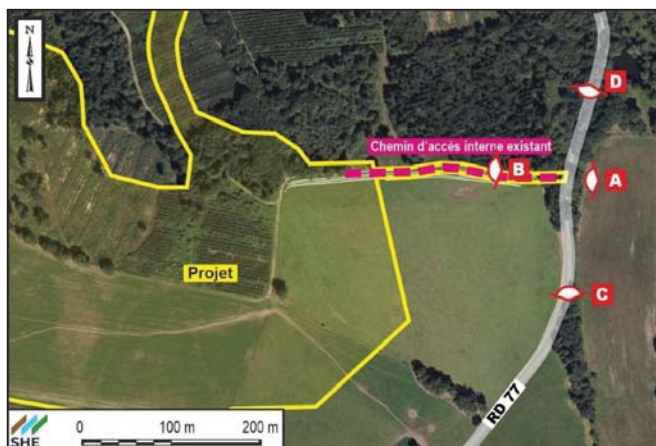


Schéma de principe du merlon de protection acoustique et paysager (source : Etude d'impact ICPE, SHE)

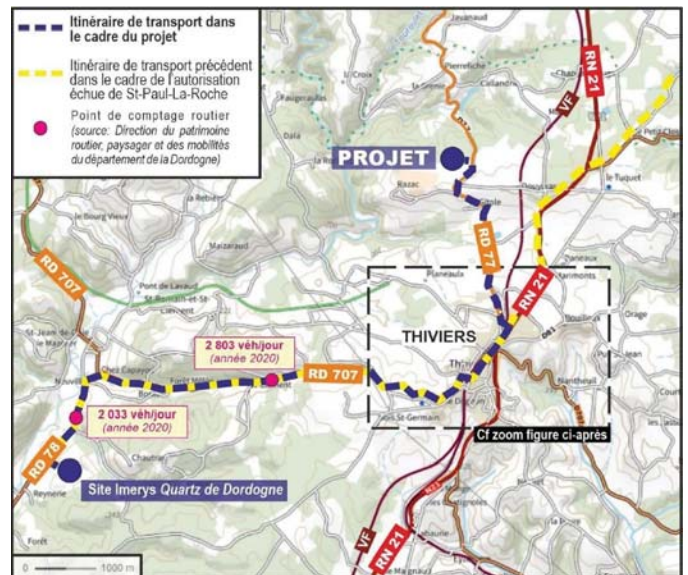
3. Projet d'extraction de quartz, Imerys

Mesures de réduction

- Aménagement de l'accès existant depuis la RD77
- Trafic sécurisé jusqu'au site de Boudeau : RD77 – RN21 – RD707



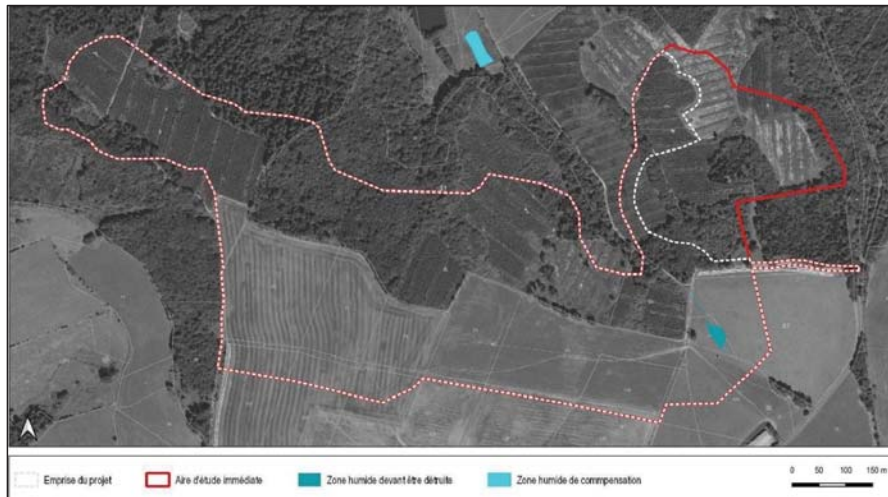
Itinéraire de transport envisagé (source : Etude d'impact ICPE, SHE)



3. Projet d'extraction de quartz, Imerys

Mesures de compensation

- Reboisement des surfaces boisées défrichées (21 ha) avec des essences plus résilientes et intéressantes comme habitats naturels
- Aménagement d'une nouvelle zone humide (1 570 m²) pour compenser celle temporairement impactée dans la prairie agricole (1 000 m²)



3. Projet d'extraction de quartz, Imerys

Mesures d'accompagnement

- Mise en œuvre d'un plan de gestion : entretien du chemin forestier et des ornières, gestion écologique des boisements, entretien de la friche herbeuse (habitats favorables à la faune)
- Maintien du merlon et des haies champêtres/fruitières après l'exploitation pour améliorer la diversité et la fonctionnalité de ce paysage agricole

4. Modifications envisagées du PLU

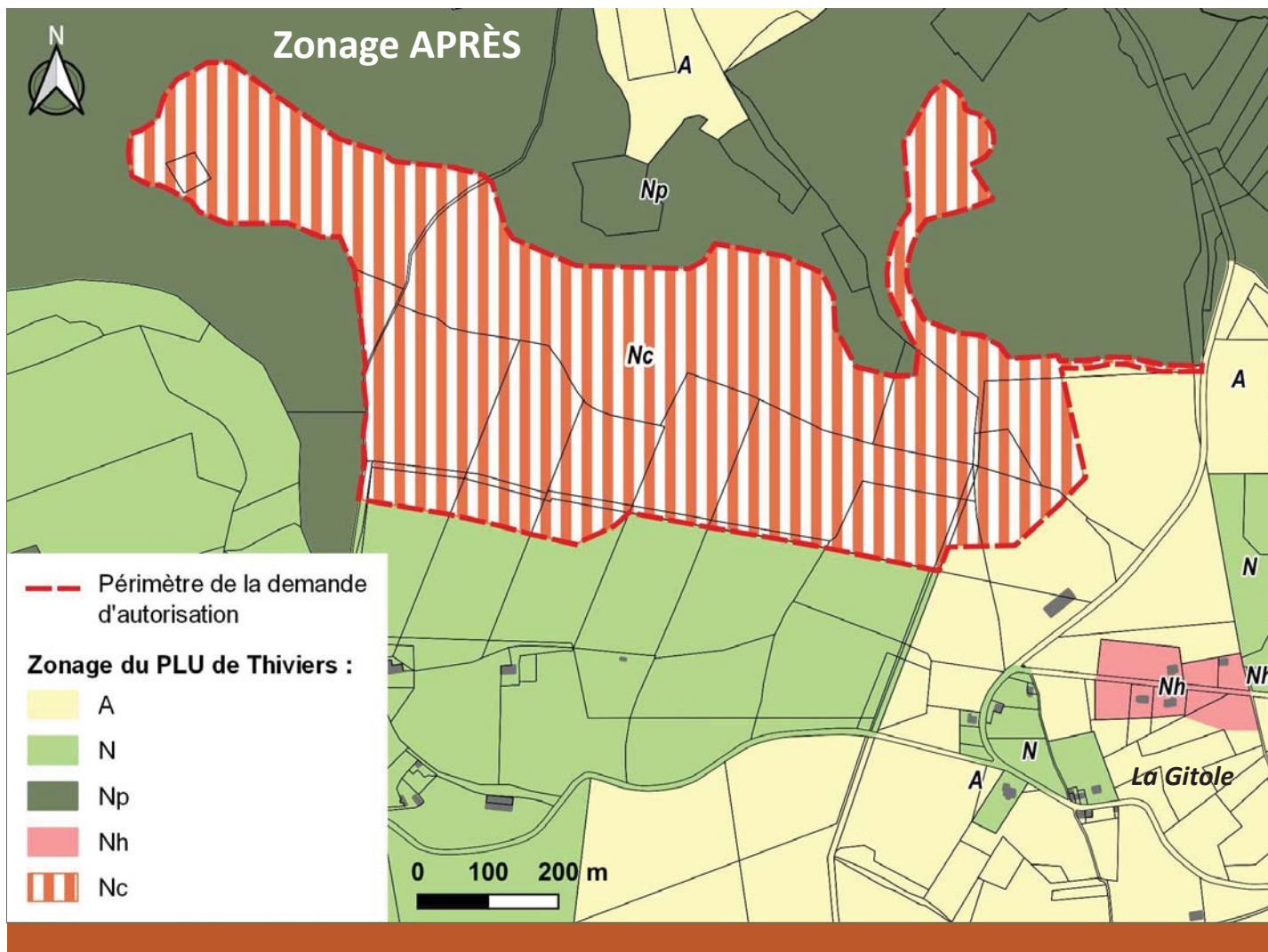
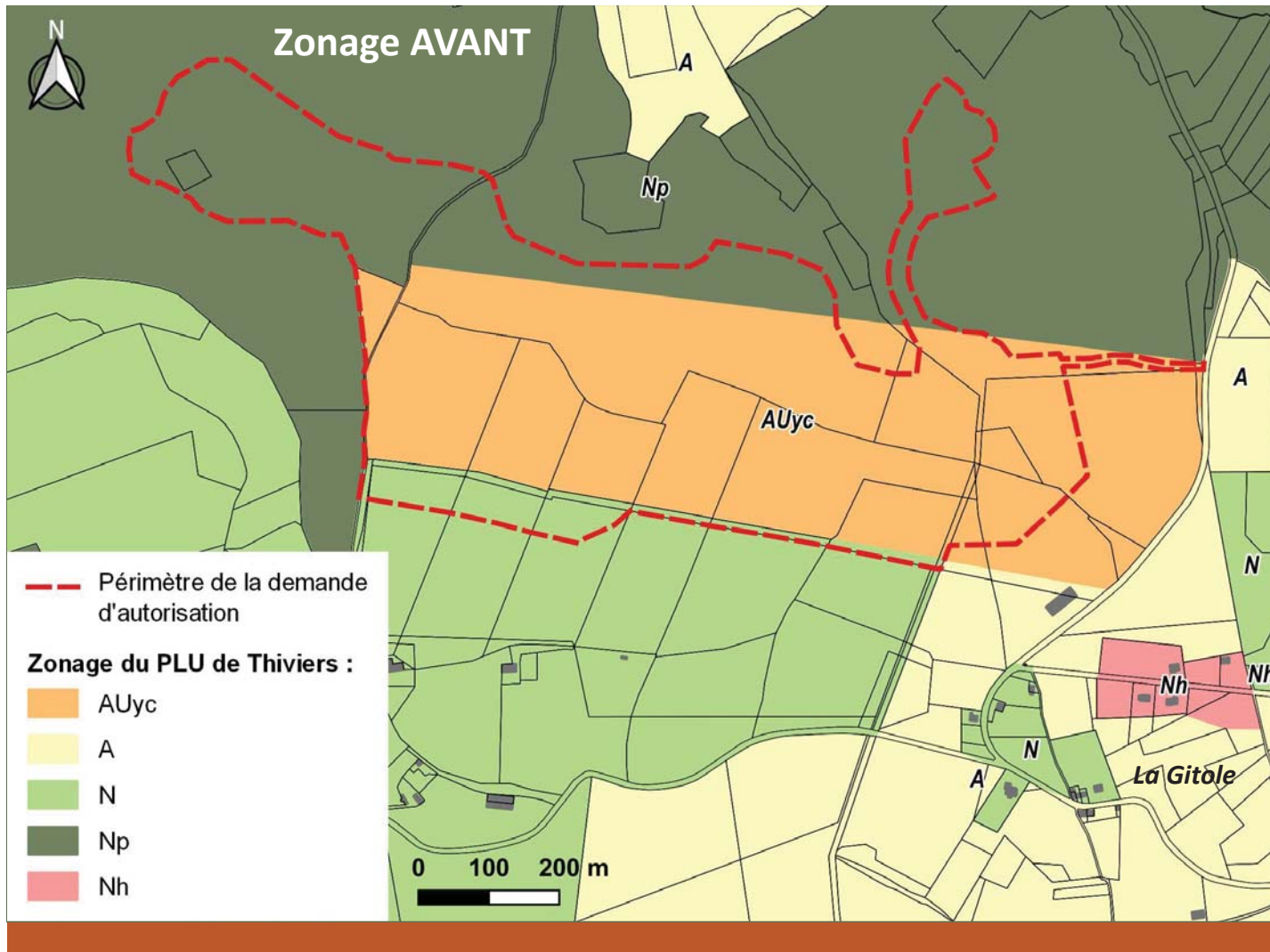
PADD – projet d'aménagement et de développement durables

- Orientation n°4 - Conforter l'activité économique
- Secteur déjà identifié comme permettant le développement de carrières, mais contour trop réduit au regard du projet envisagé aujourd'hui → *carte à ajuster*
- Texte relatif aux carrières trop précis et erroné sur le type de gisement et le nom de l'entreprise → *texte à adapter*

4. Modifications envisagées du PLU

Zonage

- **Création d'un secteur Nc** (zone naturelle présentant des potentialités d'exploitation du sous-sol) sur la totalité de l'emprise du projet
- **Suppression de la zone AUyc actuelle** avec reclassement des reliquats en zone A (agricole) et Np (Naturelle protégée)



4. Modifications envisagées du PLU

Règlement

- **Création d'un secteur Nc** (zone naturelle présentant des potentialités d'exploitation du sous-sol) autorisant sous conditions particulières :

« les carrières ainsi que les installations et aménagements nécessaires à leur exploitation (affouillements et exhaussements de sol, voies d'accès et de desserte, clôtures, plantations...), à condition que les voies et réseaux les desservant permettent de répondre aux besoins de l'exploitation et du transport des matériaux extraits ».

5. Échanges

À vous la parole !